



## Conseil

Distr. générale  
11 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Septième session**  
Kingston (Jamaïque)  
2-13 juillet 2001

### **Élection des membres de la Commission juridique et technique**

#### **Liste des candidats proposés par les États Parties**

##### **Note du Secrétaire général**

1. Dans une note verbale datée du 22 mars 2001, le Secrétariat a invité les membres de l'Autorité à présenter les noms et les notices biographiques de candidats à l'élection des membres de la Commission juridique et technique qui aurait lieu au cours de la septième session de l'Autorité, du 2 au 13 juillet 2001.

2. Conformément à l'article 163 et au paragraphe 1 de l'article 165 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« la Convention »), les membres de la Commission juridique et technique sont élus, pour un mandat de cinq ans, par le Conseil parmi les candidats présentés par les États Parties. Il doit être dûment tenu compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable des sièges et d'une représentation des intérêts particuliers. Les membres de la Commission doivent posséder les qualifications voulues, notamment en matière d'exploration, d'exploitation et de traitement des ressources minérales, d'océanologie et de protection du milieu marin, ou en ce qui concerne les questions économiques ou juridiques relatives aux activités minières en mer, ou dans d'autres domaines connexes. Afin de permettre à la Commission d'exercer ses fonctions efficacement, les États Parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.

3. L'article 163 de la Convention stipule également que la Commission doit être composée de 15 membres. Le Conseil peut néanmoins, si besoin est, décider d'élargir la composition de la Commission en tenant compte des impératifs d'économie et d'efficacité. Il est rappelé que, lors de la première élection des membres de la Commission, en août 1996, au cours de la reprise de la deuxième session, le Conseil a décidé d'augmenter de 15 à 22 le nombre des membres de la Commission sans préjudice des futures élections des membres de la Commission.

4. Il est également rappelé qu'à la cinquième session de l'Autorité, en août 1999, sur la proposition du Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Conseil a décidé que ce groupe pourrait proposer un candidat supplémentaire à l'élection à la Commission pour le reste du mandat à courir. Cette élection devait être sans préjudice des élections futures à la Commission et des décisions futures au sujet du nombre des membres de la Commission.

5. La liste des candidats proposés par les membres de l'Autorité jusqu'au 15 juin 2001 et les notices

biographiques correspondantes sont annexées à la présente note<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les notices biographiques ont été reproduites telles quelles dans leur version originale.

## Annexe

## Liste des candidats proposés par les États Parties

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État Partie ayant présenté la candidature</i>
Addam, Sami Ahmad (Liban)	Liban
Amjad, Shahid (Pakistan)	Pakistan
Armas Pfirter, Frida Maria (Argentine)	Argentine
Beiersdorf, Helmut (Allemagne)	Allemagne
Bjørlykke, Arne (Norvège)	Norvège
Carrera Hurtado, Galo (Mexique)	Mexique
De Sá Leitão, Walter (Brésil)	Brésil
Dos Santos Alberto Chissano, Miguel (Mozambique)	Mozambique
Gomaa, Mohammed M. (Égypte)	Égypte
Glumov, Ivan F. (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Hoffmann, Albert (Afrique du Sud)	Afrique du Sud
Kajitani, Yuji (Japon)	Japon
Kang, Jung-Keuk (République de Corée)	République de Corée
Lenoble, Jean-Pierre (France)	France
Parson, Lindsay Murray (Royaume-Uni)	Royaume-Uni
Ravindran, M. (Inde)	Inde
Rosa, Giovanni (Italie)	Italie
Simpson, Alfred Thomas (Fidji)	Fidji
Urquiza Caroca, Rodrigo Miguel (Chili)	Chili
Yuwei, Li (Chine)	Chine
Zaamwani, Inge K. (Namibie)	Namibie